

COMMANDE LICENCES 2018

Madame, Monsieur le Président,

Nouvelle réglementation pour 2018 :

Pour les renouvellements de licence avec certificat médical 2017 :

Vous devez fournir à chacun de vos licenciés un questionnaire de santé (QS) et une attestation questionnaire de santé.

- **SOIT** le licencié coche « NON » à toutes les questions du QS : il conserve alors sa date de certificat médical saison 2017, il garde le questionnaire, il remplit l'attestation qu'il vous remet et que vous joindrez à la commande de licences.
- **SOIT** le licencié coche au moins un « OUI » sur le QS : il garde le questionnaire. Il doit alors vous fournir un nouveau certificat médical.

Aucun renouvellement de licence ne sera fait sans l'attestation questionnaire de santé ou le certificat médical.

Votre 1^{ère} commande devra se composer :

- Du bordereau de commande de licences
- Des attestations questionnaires de santé (correspondants aux renouvellements)
- Du règlement des licences commandées (Seniors : 27.00€ - Juniors : 10.00€ - Jeunes : 5.00€)
- Du règlement de la fiche financière 2017 (reliquat 2017 et l'affiliation de votre club)
- Du document « Certifié Exact » complété (document joint)

Pour toute nouvelle licence, fournir **obligatoirement** un justificatif d'identité, une photo d'identité et la date de validité du certificat médical.

Le règlement doit accompagner la demande, précisez si vous retirerez les licences au comité ou s'il faut vous les envoyer par la poste (envoi en lettre ou colis suivi facturé sur votre fiche financière).

Si des changements sont intervenus, comme des changements de noms, d'adresse ou si vous avez relevé des erreurs ; rayez le joueur sur le relevé de vos licenciés 2017 et merci de le reprendre sur un bordereau de commande vierge.

Prenez le temps de faire cette vérification car toute modification ultérieure sera payante (12 €).

Aucune licence ne sera renouvelée sans l'attestation questionnaire de santé ou un certificat médical, sans une photo d'identité récente (nom, prénom et date de naissance au verso).

Attention, prenez soin de vos étuis car tout remplacement sera facturé 1€. Un étui sera donné uniquement aux nouveaux licenciés.

Pour les joueurs participant aux championnats :

Pensez à faire valider les licences 15 jours avant la date butoir d'inscription

Pour les licenciés qui ne participent à aucune compétition mais qui souhaitent être associés à la vie interne du club, le certificat médical n'est pas obligatoire.

Le Comité

Rappel important :

Les Président(e)s de clubs sont responsables de leurs licenciés